



NITSAN

Le Magazine du Consistoire de Nice

PESSAH 5783

הגה פסח שמח

GUIDE DE PESSAH 2023



REDACTEUR EN CHEF : MAURICE NIDDAM
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : LUCIEN SAMAK
CONCEPTION & REALISATION : YOSSI BENAVERAHAM
SITE : WWW.CONSISTOIRENICE.ORG
APPLICATION : CONSISTOIRE NICE

Edito de Maurice NIDDAM, Président du Consistoire de Nice



LA HAGGADAH, UN TEXTE FEDERATEUR

Il est particulièrement émouvant de prendre conscience du fait que la fête de *Pessa'h* constitue la matrice de la Libération du peuple juif. Le Maître de l'univers le fait ainsi sortir de sa condition d'esclave en Egypte, d'une manière si prodigieuse qu'il nous revient d'en parler sans répit. A ce simple titre – et « cela aurait suffi ! » – la *Haggadah*, nous offre le récit précis des conditions et des faits de la fin de la servitude de nos ancêtres. Elle revêt la belle force d'un texte d'une portée admirable, et qui n'en finit pas de pouvoir être exploré durant les décennies.

La *Haggadah* est par conséquent le point de départ de la vocation collective des enfants d'Israël, tout en symbolisant et initiant toutes les libérations qui adviennent dans le monde, au profit des innombrables créatures. Les phrases qui la composent portent également en elle un bien indispensable, qui élève l'être humain : le questionnement. Et le produit de la libération ajoutée à l'interrogation suscitant l'échange des pensées représente la dimension collective sans laquelle il n'est pas de peuple.

Cette nuit et ce matin de *Nissan* où s'agrègent les Miracles met en lumière le mérite de Moïse notre Maître. Son rôle permanent dans les quatre derniers Livres du Pentateuque, où il prend la suite des trois patriarches Avraham, Yts'hak et Yaacov, lui-même père de Yossef, ne peut être dissocié des mérites de son frère Aaron et de sa sœur Myriam. Son beau-père Ytro porte le nom de la Paracha dans laquelle intervient le Don de la Torah, lequel affirme l'objectif initial, décidé par D.ieu, de la Sortie d'Egypte.

Comme vous, je partage une immense révérence pour celles et ceux qui guidèrent le peuple juif à travers les épreuves, en lui permettant d'accomplir son œuvre majeure. La *Haggadah* est davantage qu'un récit : elle nous incite à une réflexion ininterrompue sur le sens de la transmission, car il n'est de liberté que dans l'enseignement et dans l'amour du prochain. A ce titre, je veux avoir une pensée pour toute personne qui se saurait seule les soir de *Seder*. Qu'elle se signale au Consistoire de Nice, où elle sera accueillie chaleureusement. *Pessa'h* ne peut être une fête que si la solitude est rompue !

Pessah Cacher Véssaméa'h



2023
5783



PESSAH GUIDE

04.04

BEDIKAT 'HAMETS

RECHECHE DU 'HAMETS APRES 20H35

05.04

'HAMETS

FIN DE CONSOMMATION DU 'HAMETS A 11H20
FIN DE POSSESSION DU 'HAMETS A 12H20

05.04

1ER. SEDER DE PESSAH

ALLUMAGE DES BOUGIES AVANT 19H43

06.04

2EME. SEDER DE PESSAH

ALLUMAGE DES BOUGIES APRES 20H02
FIN DES 1ERES. FETES : SAMEDI 08.04 A 20H50

9-11.04

HOL HAMOED PESSAH

13.04

FIN DE PESSAH

FIN DE LA FETE A 20H56

TOUTES LES INFORMATIONS SUR : CONSISTOIRENICE.ORG

APPLICATION : CONSISTOIRE NICE

Edito de Yoan DRAHY, Directeur du Consistoire de Nice



Chers Fidèles,

Nous connaissons l'histoire et pourtant chaque année, inlassablement nous nous rassemblons pour revivre symboliquement les événements qui se déroulèrent du temps où notre peuple était esclave en Egypte.

C'est pour nous et nos enfants comme nos ancêtres que la mer s'est ouverte pour nous laisser passer à pied sec sous la conduite de Moché Rabbénou tandis qu'elle engloutissait nos ennemis lancés à notre poursuite.

Dans leur clairvoyance, nos sages ont institué ce qui pourrait paraître pour certains comme des pratiques étranges qui, avec le temps, seraient passées du statut de rites ancestraux à celui de coutumes dépassées. Or, nos rituels sont des guides et des liens qui permettent de transmettre un message au-delà du temps et entre les générations.

Ce rituel, qui à Pessah porte à leur perfection les règles de la cacherout et de la tradition, c'est notre bouclier contre la dissolution de notre identité. C'est le signe que nous restons nous-mêmes contre vents et marées, fidèles à une vision du monde, une idée de l'homme et de l'humanité.

C'est le symbole d'un peuple à jamais minoritaire au sein des peuples. Un peuple dont l'idéal lui permet de traverser l'histoire et le temps sans contradiction avec la succession d'âges modernes qu'il a contribué à construire partout où il a vécu.

Partout, notre identité n'est jamais entrée en contradiction avec les lois, les traditions ni la modernité des sociétés où elle s'est exprimée. Partout, les Juifs que nous sommes et voulons demeurer se sont intégrés au tissu social, y brochant leur singularité parmi les autres dans la discrétion et le sens de la fête et du partage.

Pessah est emblématique de cette perfection de notre engagement qui s'affirme dans la solidarité. Là se joue le message de Pessah, derrière la joie de la fête, se ressentent l'émotion et la gravité d'une nuit pas comme les autres. Une nuit où la transmission est essentielle, où les enfants joueront un rôle majeur parce qu'ils seront les témoins de ce qu'ils auront un jour à enseigner à leur tour. Une nuit où personne ne doit rester à la porte, hésitant à franchir le seuil d'une demeure qui doit rester largement ouverte à tous.

Pessah Cacher Véssaméa'h à toutes et à tous!



Edito de Franck TEBOUL, Grand Rabbin de Nice & Région



En cette veille de pessah , je vous souhaite une belle fête , santé et joie et bonheur. Ces derniers mois ont été très riches en activités communautaires. Nous sommes extrêmement heureux de voir nos centres et synagogues remplis non seulement de fidèles mais aussi de joie et de plaisir de se retrouver.

Nous comptons sur votre présence et avons toujours besoin de votre présence pour construire la communauté de demain . La fête de pessah est la fête de la liberté et la transmission à nos enfants. Quand, pour la dernière fois, vous êtes-vous sentis libres ?

Pour bon nombre d'entre nous, ployant sous le poids de notre travail, de notre famille et des responsabilités sociales, la liberté semble aussi rare qu'elle est essentielle, aussi inaccessible qu'elle est désirable. Nous la désirons, nous en avons besoin, mais comment y parvenir ?

Mais regardez un enfant. Observez-le alors qu'il joue, qu'il est plongé dans son livre préféré ou qu'il dort souriant à ses rêves. Il est tranquille. Il sait que son père et sa mère le nourrissent, le protègent et prennent soin de tout. L'enfant est libre. Libre de révéler sa véritable personnalité, libre de grandir et de se développer, de s'ouvrir aux joies et aux promesses de la vie.

C'est la raison pour laquelle, Pessa'h, la fête de la Libération, est tant la fête de l'enfant. Car c'est l'enfant qui nous permet de réaliser que nous aussi sommes les enfants de D.ieu et donc profondément et éternellement libres. C'est l'enfant qui ouvre nos yeux sur le sens profond de Pessa'h : en nous sortant d'Égypte pour faire de nous Son peuple élu, D.ieu nous libéra de tous les esclavages et de toutes les soumissions de tout temps.

L'enfant est donc le participant le plus important du Séder de Pessa'h. De nombreuses coutumes du Séder ont tout particulièrement pour but d'étonner l'enfant, de stimuler sa curiosité, de l'obliger à demander :

« Mah Nichtana Halaïlah Hazé ? – Pourquoi cette nuit est-elle différente de toutes les autres nuits ? » Car la Haggadah tout entière, ce « récit » de l'histoire de notre rédemption d'Égypte que nous lisons au Séder, est construite autour du concept « Quand ton enfant te demandera... Tu diras à ton enfant ». À Pessa'h, nous désirons pénétrer dans l'esprit de l'enfant, voir la réalité à travers sa perspective. Car sinon, comment goûter à la liberté?

Quatre fils

Mais les enfants, comme l'attestera chaque parent, se présentent sous de multiples personnalités. Si l'on observe de plus près la discussion de la Torah dans le dialogue du Séder, l'on peut constater qu'elle comporte plusieurs versions des questions des enfants et des réponses des parents. La Haggadah explique que « la Torah s'adresse à quatre fils : le sage, l'impie, le simple et celui qui ne sait pas poser de questions ».

Selon la façon dont l'enfant pose sa question, le cas échéant, la Torah offre quatre approches différentes pour expliquer le message de la fête et la signification de notre liberté.

L'enfant « sage » pose des questions intelligentes, bien structurées qui reflètent la droiture de ses observations et son désir de connaissance, d'appréciation et de participation. Le père, fier, répond par une explication détaillée des observances du Séder, du commencement jusqu'à la fin, jusqu'à la loi selon laquelle « on ne doit pas consommer de dessert après la viande de l'offrande pascale », pour que son goût s'attarde dans nos bouches longtemps après le Séder.

Le fils « impie » observant les efforts et les dépenses impliqués dans l'organisation de la soirée du Séder, demande : « Qu'est-ce que ce travail qui est le vôtre ? » « Ce travail qui est le vôtre » souligne la Haggadah. C'est quelque chose à laquelle il ne veut pas participer. « C'est à cause de ce que D.ieu m'a fait – répond le père sur le même ton – quand j'ai quitté l'Égypte. » « M'a fait... quand j'ai quitté l'Égypte », impliquant par là, commente la Haggadah, que « s'il [l'enfant impie] s'était trouvé là-bas, il n'aurait pas été sauvé. »

Au fils « simple » qui ne peut que questionner « Qu'est-ce que c'est ? » le père répond par une réponse appropriée sur le sens de cette soirée. Et au père de « l'enfant qui ne sait pas poser de questions », la Torah instruit : « Dis à ton enfant. » C'est à lui d'initier la discussion, à l'amener à parler et à participer.

Là-bas et ici

De toutes ces réponses diverses, c'est celle adressée au « fils impie » qui demande clarification. Pourquoi devons-nous lui dire qu'il aurait été laissé en Égypte à l'époque de l'Exode ?

Et, concrètement, c'est ce qui s'est passé : nos Sages nous disent que seul un cinquième des Juifs quittèrent l'Égypte en direction du Sinaï, lors du premier Pessa'h. Les quatre autres cinquièmes refusèrent de s'en aller, préférant l'esclavage du Pharaon à l'engagement pour D.ieu. Ces Juifs ne furent pas sauvés. Car bien que D.ieu acceptât les Juifs en Égypte, comme ils étaient, dans leur statut spirituel dépravé après deux siècles d'esclavage dans la société la plus immorale de la terre, Il émettait cependant une condition : il fallait désirer la liberté pour la mériter.

Cependant, quel intérêt y a-t-il à dire au fils impie que « s'il avait été là-bas, il n'aurait pas été sauvé » ? Voulons-nous repousser encore davantage un enfant déjà éloigné ?

En réalité, notre message à cet enfant n'est pas celui d'un rejet ou d'un bannissement, mais, au contraire, un message d'acceptation et de promesse. S'il avait été là-bas, lui disons-nous, il n'aurait pas été sauvé. L'Exode d'Égypte eut lieu avant la Révélation Sinaïtique, avant que D.ieu ne choisisse chacun des enfants Juifs pour être le Sien. Là-bas, en Égypte, la Rédemption était une question de choix individuel. Mais il n'y était pas, il est ici.

« Ici », c'est après le Sinaï. Ici, libres, c'est ce que nous sommes et non ce que nous pouvons rejeter ou refuser d'être. Il est vrai que nous sommes en exil, mais « en ce jour, prophétise Isaïe, vous serez rassemblés, un par un, Ô enfants d'Israël ». Quand D.ieu reviendra nous délivrer, très prochainement avec la venue du machiah.

Pessah cacher vesameah, santé et bonheur. Amen.



YouTube

בס"ד

REJOIGNEZ

La chaîne du Rav Teboul



Franck **TEBOUL**



**ABONNEZ-VOUS
GRATUITEMENT !**

Recevez une

NOTIFICATION

Dès qu'une nouvelle vidéo est en ligne...

Chaîne disponible sur l'application : MACOMMUNAUTE



WWW.CONSISTOIRENICE.ORG



LA VAISSELLE DE PESSA'H ET RÈGLES DE CACHÉRISATION

IL EST D'USAGE D'EMPLOYER, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, DURANT PESSA'H UNE VAISSELLE ET UNE BATTERIE DE CUISINE RÉSERVÉES EXCLUSIVEMENT À CETTE FÊTE.

Toutefois, en cas de nécessité, on peut rendre utilisables pour Pessa'h certains ustensiles dont on se sert toute l'année. Il existe deux procédés de cachérisation:

- Le « Liboun » action du feu
- La « Hagala » action de l'eau bouillante

-- LE « LIBOUN »

Le Liboun se pratique en portant l'ustensile à cachériser au rouge, à l'aide d'un chalumeau ou de charbon de bois. La température à atteindre est telle que des étincelles en jaillissent en le frottant. Le Liboun s'applique obligatoirement

- a) aux ustensiles qui ont absorbé du 'Hamets sous l'action directe du feu : broches, grils, etc.
- b) aux plaques, moules de pâtisserie, poêles et autres ustensiles utilisés à sec.

-- LA « HAGALA »

La Hagala s'applique aux ustensiles en métal, bois, pierre, matière plastique dure, duralex n'entrant pas dans la catégorie «Liboun».

LES USTENSILES EN TERRE, EN FAIENCE, EN PORCELAINE, EN ÉMAIL, ainsi que les poêles TÉFAL ne peuvent être cachérisés.

Règles à observer pour la Hagala :

- L'ustensile à cachériser doit être nettoyé soigneusement puis inutilisé pendant 24 heures.
- Faire bouillir de l'eau dans un ustensile Cacher pour Pessa'h et la maintenir en ébullition.
- Plonger l'ustensile à cachériser dans cette eau (bien veiller à ce qu'elle reste en ébullition même pendant l'immersion).
- Retirer l'ustensile à cachériser de l'eau, puis le rincer à l'eau froide. Les récipients trop grands pour pouvoir être plongés dans un autre sont remplis d'eau à ras bord, jusqu'à ébullition, puis on fait en sorte que cette eau déborde.

COMMENT CACHÉRISER

-- L'ÉVIER

a) S'il est en inox ou en résine de synthèse, ne pas l'utiliser à chaud pendant 24 heures puis arroser d'eau bouillante et rincer à froid (Irouï).

b) S'il est en faïence émaillée, il n'est pas cachérisable. Pour pouvoir l'utiliser, il faut en recouvrir les parois après le Irouï.

-- LA CUISINIÈRE

a) à gaz

- Nettoyer les brûleurs, les laisser allumés à plein feu 1/2 heure au moins.
- Changer les grilles supportant les casseroles OU les cachériser par le Liboun (voir page 34) OU les recouvrir de grillage ou plaques métalliques.

b) électrique

- Faire chauffer les plaques de cuisson pendant 1/2 heure à la température maximale.
- Recouvrir de papier d'aluminium la surface confinée entre les plaques.

c) avec plaque de cuisson en vitrocéramique

- Bien nettoyer la plaque, puis la faire chauffer pendant 1/2 heure à la température maximale.
- Recouvrir de papier d'aluminium toute la surface qui n'est pas directement superposée à la source de chaleur.

d) Avec plaque à Induction.

- Bien nettoyer.
- Attendre 24 heures.
- Arroser d'eau bouillante.
- Recouvrir la plaque avec une feuille multi cuisson ou (au moment de l'utilisation) un disque relais en aluminium et inox afin qu'il y ait toujours un écran entre la plaque et la casserole. NOTA : L'usage d'une plaque à induction le jour même de Yom Tov n'est possible qu'en maintenant la plaque allumée constamment au moyen d'un disque relais en aluminium et inox qui devra rester sur la plaque jusqu'à la fin de Yom Tov.

-- LE FOUR

a) à gaz

Porter les parois du four au rouge (chalumeau) et faire chauffer durant une heure à température maximale. Si les parois du four sont en ÉMAIL, le four n'est pas cachérisable.

b) électrique

Pyroliser le four. La catalyse ne constitue pas un procédé de cachérisation.

c) à micro-ondes (sans la fonction grill)

Bien nettoyer, attendre 24 heures, faire chauffer un ustensile adapté caché dans le Pessa'h rempli d'eau. Couvrir systématiquement chaque plat que l'on y introduit pendant Pessa'h.

-- LA PLAQUE DE CHABBAT

Nettoyer la plaque, attendre 24 heures, laisser chauffer pendant 2 heures, recouvrir de papier d'aluminium.

-- LE RÉFRIGÉRATEUR

Il doit être bien nettoyé. Il n'est pas nécessaire de recourir à la cachérisation. Recouvrir les clayettes de papier aluminium.

-- LA TABLE

a) de cuisine

Bien nettoyer le bois ou le stratifié, arroser d'eau bouillante. Il est recommandé de recouvrir d'une toile cirée.

b) de salle à manger

Nettoyer méticuleusement. Recouvrir d'une nappe ou d'une toile cirée.

-- LA COCOTTE MINUTE

Dévisser les poignées. Bien nettoyer et faire la Hagala. Pour le couvercle, le changer ou consulter un rabbin.

Les ustensiles qui ne sont pas d'une seule pièce (couteaux, casseroles à rivets, etc.) posent un problème de cachérisation, consulter un rabbin.

-- LE LAVE-VAISSELLE

Le processus de cachérisation des lave-vaisselle étant particulièrement complexe, il est recommandé de s'abstenir d'utiliser à Pessa'h ceux qui ont déjà servi durant l'année.

-- LES USTENSILES DE VERRE .

Il existe deux usages:

a) Usage des Séfaradim

Laver les ustensiles de verre et les rincer

b) Usage des Achkénazim

Les verres à alcool ou utilisés à chaud ne sont pas cachérisables. Les autres seront cachérisés en les immergeant dans l'eau froide pendant 3 jours, l'eau étant renouvelée toutes les 24 heures.

Attention ! Si vous utilisez du papier d'aluminium (ou autre matière) pour couvrir des surfaces afin de pouvoir les utiliser pendant Pessa'h, veillez à ne pas les faire adhérer avec de la colle ou de l'eau.

A top-down photograph of a wooden table. In the upper right, a silver tray with an ornate, embossed border holds several round, golden-brown matzah crackers. Three almonds are scattered on the table: one near the top center, one near the top right, and one on the silver tray. In the upper left, a corner of a red matzah cover with a dark, intricate pattern is visible. The background is the natural wood grain of the table.

GUIDE *de* PESSAH

2023-5783

בס"ד

Beth Din de Nice et de la Région Côte d'Azur - Corse
הרבנות הראשית דק"ק ניצא והמחוז

Nice, le 16/03/2023

RAPPELS PESSAH 5783 / 2023 DU 05 AU 13 Avril 2023

Pessah dure huit jours. Les deux premiers jours (Jeudi 06/04 et Vendredi 07/04)

Avec les deux soirs du Séder Mercredi soir 05/04 et Jeudi soir 06/04

et les deux derniers jours (Mercredi 12/04 et Jeudi 13/04) sont appelés jour de Yom Tov .

Les jours intermédiaires (du Samedi 08/04 au Mardi 11/04) sont appelés HolHamoèd (demi-fêtes).

Le huitième jour de Pessah, Jeudi 13/04, s'appelle « AharonChel Pessah ».

La fête se termine Jeudi soir 13/04 après 20H56

Nous rappelons que le yomtov débute la veille au soir avec l'allumage des bougies

Nous vous rappelons dans la présente les différents moments clefs de la fête

- Faire parvenir son acte de vente du Hamets à l'attention du Rav Benagou, Beth Din de Nice, soit en vous rendant dans une synagogue consistoriale de la région soit en en ligne **AVANT MARDI 04/04 A 20H** sur www.consistoirenice.org
- **Mardi 04/04** : Recherche du Hamets le soir à partir de **20H35** en récitant la bénédiction : **BAROU'H ATA ADO-NAI ELO-HENOU MELE'H AOLAM ACHER KIDESHANOU BEMITSEVOTAV VETSIVANOU AL BIOUR HAMET'S**. Puis on récite le Kol Hamira : « *Que tout hamet's, qui se trouve en ma possession, que je n'ai pas vu ou que je n'ai pas détruit, dont je n'ai pas connaissance soit considéré comme inexistant et sans valeur comme la poussière de la terre* » Ce texte se trouve en hébreu dans la Haggada.
- Le Jeune des premiers nés est cette année le **Mercredi 05/04** : début à **05H36** : il est possible de rompre le jeûne en participant à siyoum (conclusion d'étude) ; lesiyoumaura lieu à la Grande Synagogue Deloye à **07h30** et sera animé par le Grand Rabbin Régional, Rav Franck Daniel Teboul ainsi que dans chaque synagogue consistorial de la région.
- **Mercredi 05/04 au matin** : On brûle le Hame'tsen récitant le second kol hamira suivi du YéhiRatson.
- **On ne consomme plus de Hamets à partir de 11H20 et on ne possède plus de Hamets à partir de 12H20.**

(Penser à allumer une veilleuse de 24H qui tiendra jusque Vendredi soir pour allumer les bougies)

- **Mercredi 05/04 au soir** : Allumage des bougies de Yom Tov **A 19H30** (bénédiction Léhadlik NerChelYom Tov) – **On doit faire rentrer Yom Tov en même temps que sa synagogue soit avant 19H30 sinon au plus tard chez soi avant 19H43**, Minha à **19H00** suivi d'Arvit à **19H30**.
(Penser à allumer une veilleuse de 72H qui tiendra jusque Vendredi soir pour allumer les bougies les bougies de shabat)

Le soir : 1^{er} Soir du Séder de Pessah (manger l'afikoman avant 01H30)

IL N'EST PAS AUTORISÉ D'UTILISER UNE APPLICATION VISIO OU AUDIO POUR CELEBRER LE SEDER

- On recite la bénédiction du ErouvTavshilin avant l'entrée de yomtov (erouv constitué d'une galette ainsi qu'un œuf ou un morceau de viande et qui sera consommé durant le shabbath)
« *Barouh Ata Ado-naï elohénou Mele'h AOLAM Ashèrè Kidéshanou Bémitsvotav Vétsivanou Al Mitsvat Erouv* »
Bédèneyéhé Shara Lana Laafouyé, Oulvachoulé Ouléatmouné Ouléhadouké Chéragaoul takana Oulmévad kol Tsorkana Miyoma Tava Lechabatalana Ouléhollsrail Hadarim Bair hazot ».

(Nous rappelons que l'on peut préparer pendant Yom Tov uniquement pour le jour même et non pour le lendemain)

On peut cuisiner Yom Tov uniquement à partir d'une flamme existante ou d'une plaque préalablement allumée (ou sur minuterie : excepté shabbath ou la plata devra être allumée en discontinue avant l'entrée de la fête)

On ne peut plus **CONSOMMER** du Hamets Mercredi matin le 05/04 au delà de **11H20**.

On ne peut plus **POSSEDER** du Hamets Mercredi matin le 05/04 au-delà de **12H20**.

- **Jeudi 06/04 au matin et journée**

1^{er} jour de la fête Chaharit de Yom Tov avec Hallel Complet à **08H30** – Moussaf de Chaloch Régalm et Prière pour la rosée (Téfilattal), Minha de Yom Tov de Pessah à **19H00**, puis le soir on allume les bougies **APRES 20H02** (bénédictio Léhadlik Ner Chel Yom Tov) Arvit à partir de **20H00**.

Le soir : 2^{ème} soir du Seder qui débute et se prépare après **20H38**. On commence le compte du Omer à l'issue de la prière du soir.

IL N'EST PAS AUTORISÉ D'UTILISER UNE APPLICATION VISIO OU AUDIO POUR CÉLEBRER LE SEDER

- **Vendredi 07/04** : 2^{ème} jour de la fête : Chaharit de Yom Tov avec Hallel Complet à **08H30** - Moussaf de chaloch régalm Pessah.

- On enchaîne sans coupure entre Yom Tov et Chabbath et le soir on Allume (à partir d'une flamme existante) les bougies de shabbath (juste la bénédiction habituelle de shabbath) **AVANT 19H46**

- **Samedi 08/04** : Prière de shabbath Hol Hamoed (moussaf chaloch régalm Pessah Hol Hamoed) Kidoush de Shabbath comme d'habitude - Fin du Shabbath des premières fêtes **A 20H50** - Avdala avec bougie et senteur.

Du Dimanche 09/04 au Mardi 11/04 : c'est Hol Hamoed on ne mets pas les Téfilines, on remettra les Téfilines à partir du Vendredi 14/04 au matin (Pendant Hol Hamoed et les deuxièmes fêtes, on récitera le Hallel Abrégé)

- **Mardi 11/04 au soir** : Allumage des bougies de la fête **Avant 19H50** (bénédictio Léhadlik Ner Chel Yom Tov) Minha à **19H00** suivi d'Arvit des trois fêtes – On compte le Omer (6^{ème} soir).

IL N'EST PAS AUTORISÉ D'UTILISER UNE APPLICATION VISIO OU AUDIO PENDANT YOM TOV NI SHABBATH

(Nous rappelons que l'on peut préparer pendant Yom Tov uniquement pour le jour même et non pour le lendemain)

On peut cuisiner Yom Tov uniquement à partir d'une flamme existante ou d'une plaque préalablement allumée (ou sur minuterie : excepté shabbath ou la plata devra être allumée en discontinue)

- **Mercredi 12/04** : 1^{er} jour des deuxièmes fêtes Chaharit de Yom Tov avec Hallel Abrégé, Minha à **19H00** Le soir on allume les bougies **Après 20H10** (bénédictio Léhadlik Ner Chel Chabbath vé Yom Tov) suivi d'Arvit des trois fêtes, suivi du compte du Omer (7^{ème} soir).

- **Jeudi 13/04** : 2^{ème} jour des deuxièmes fêtes : Chaharit de Yom Tov avec Hallel Abrégé; Minha des trois fêtes.

ARVIT (8^{ème} soir du omer) ET SORTIE DE LA FÊTE JEUDI 13/04 APRES 20H56
Avdala sans bougie et sans les senteurs Uniquement sur le vin ou jus de raisin.

On pourra ouvrir les placards contenant du hamets seulement 1H après la sortie de la fête pour les préparatifs de la Mimouna (il n'est pas permis de consommer du hamets avant la Avdala ; il n'est pas permis non plus de préparer la Mimouna avant sortie de la fête.

On remet les Téfilines le Vendredi 14/04 au matin, la prière se fait sans les Tahanounim tout le mois de Nissan soit jusqu'au 21/04 inclus.

*Durant tout le mois de Nissan à la vue d'un arbre fruitier en fleur (même de sa fenêtre ou de son balcon) l'on dira
« Barouh Ata Ado-naï Elohé nou Mele'h Aolam Ché lo H'isser Béolamo Kloume Ouvava Bo
Bériote Tovote Véilanote Tovote Léhanot Bahem Bénei Adam)*

*Vendredi 14/04 : Allumage des bougies avant 19H54 et sortie du Chabbath (Chémini) après 20H59
On commence dès ce chabbath le 1^{er} chapitre des Pirkei Avot (Maximes de nos Pères).*

Rav Shimon Benagou

Rav Franck Daniel Teboul

Hag Pessah Cacher Véssaméa'h !!

« Mémo fêtes Pessah »

DATE	CE QU'IL CONVIENT DE FAIRE	HEURE
Jusqu'au Mardi 04/04	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyer toute la maison et ses possessions Vente du Hamet's (par l'acte de vente) Recherche du Hamet's Mardi 04/04 (On récite le 1^{er} Kol Hamira) 	<i>A partir de 20H35</i>
Mercredi 05/04	<ul style="list-style-type: none"> Jeûne des premiers nés Début 05h36 (siyoum d'annulation à la synagogue à l'issue de l'office du matin Chaharit : à 06h45) On arrête de manger du Hamet's On élimine le 'Hamets restant et on récite le second Kol Hamira On brûle le Hamets vendredi matin (en récitant le second kol Hamira avec le Yéhiratson) 	<i>Siyoum à 07H30</i> <i>Avant 11H20</i> <i>Avant 12H20</i> <i>Avant 12H20</i>
	<ul style="list-style-type: none"> On effectue le Erouv Tavchilin permettant de cuisiner de Yom Tov à Shabbat (celui se devra d'être consommé au plus tard à la séouda chelitchabath après midi) Allumage des bougies de Yom Tov (Penser à allumer une veilleuse de 24H qui tiendra jusque Vendredi soir pour allumer les bougies de shabat) Minha à 19H00 Arvit à partir de 19H30. Premier soir du Séder de Pessah (on doit manger l'afikomane avant 01h30) (voir le déroulement du séder dans la Haggada) 	<i>Avant 19H43</i> <i>Minha 19H00</i> <i>Arvit 19H30</i>
Jedi 06/04	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} Jour de Pessah, c'est un jour de Yom Tov toute la journée. Office de Chaharit; Hodou à 08h30. Téfilat Tal A midi repas de Yom Tov Allumage des bougies de Yom Tov (ne pas oublier d'allumer APRES 20H02 et seulement à partir d'une flamme existante bénédiction « Léhadlik Ner Chel Yom Tov » Minha à 19H00 Arvit à partir de 20H00. 	<i>Office à 08H30</i> <i>Après 20H02</i>

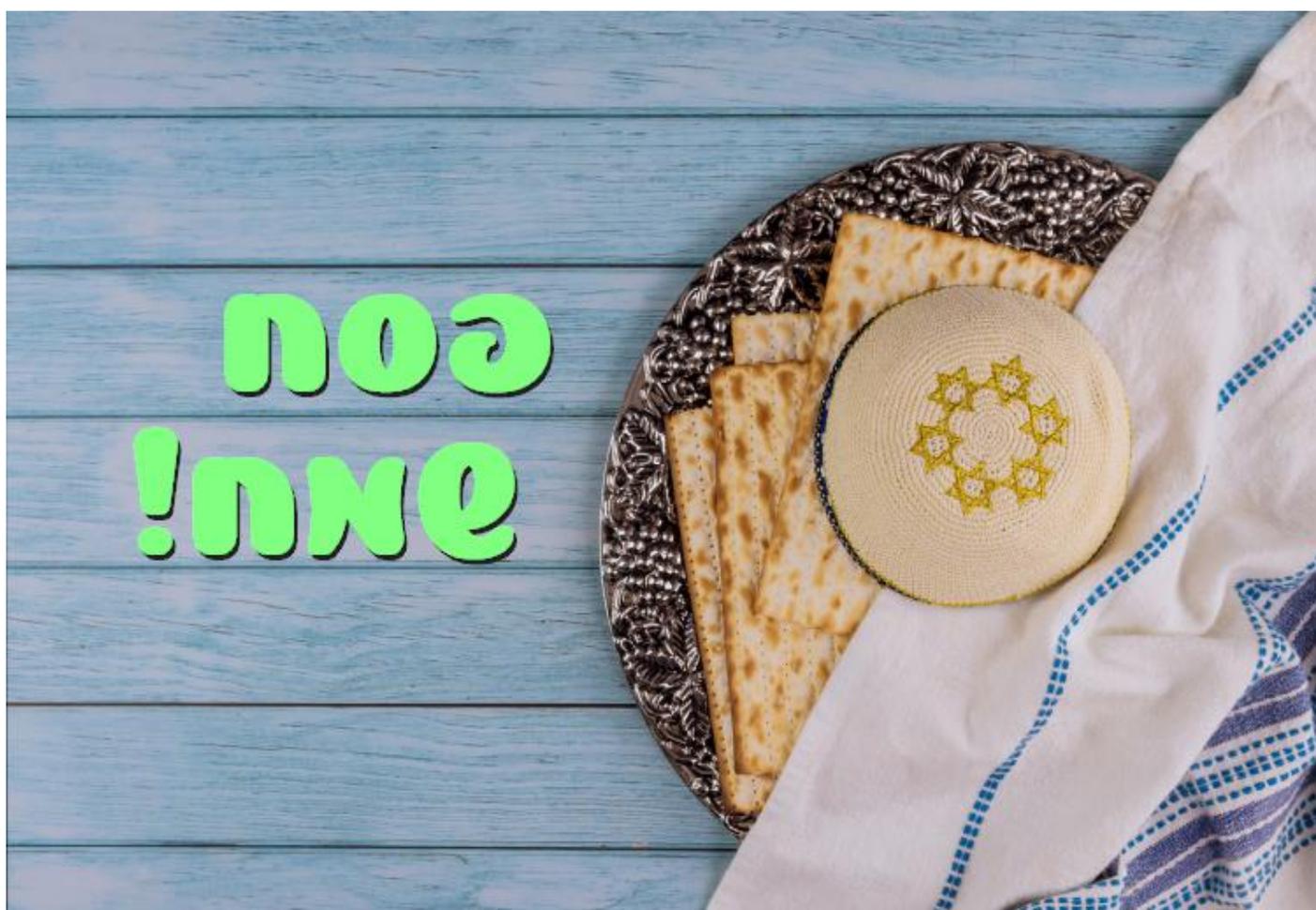
<p>Jeudi 06/04</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le soir, 2^{ème} soir du Séder de Pessah (pas d'heure limite le 2^{ème} soir pour consommer l'afikomane) (tout le déroulement du séder se trouve dans la Haggadah) • 1^{er} Soir pour le compte du Omer (après la sortie des étoiles : 20H38) 	
<p>Vendredi 07/04</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2^{ème} Jour de Pessah, c'est un jour de Yom Tov toute la journée. • Office de Chaharit;Hodou à 08h30. • A midi repas de Yom Tov <hr/> <ul style="list-style-type: none"> •Le soir, Allumage des bougies de shabbat avant 19H46 • Téfila de Minh'a à 19H00 • Arvit à partir de 19H30 	<p><i>Office à</i> <i>08H30</i></p> <hr/> <p><i>Avant 19H46</i> <i>Minha</i> <i>19H00</i></p> <hr/> <p><i>Arvit 19H30</i></p>
<p>Samedi 08/04</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Shabbat HolHamoède • Office de Chaharit à 08H30 • Minha à 19H00 • Sortie du Shabat et fin des premières fêtes à 20h50 	<p><i>Office à</i> <i>08H30</i></p> <hr/> <p><i>Minha</i> <i>19H00</i></p> <hr/> <p><i>Sortie du</i> <i>Chabbat</i> <i>20H50</i></p>
<p>Du Dimanche 09/04 Au Mardi 11/04</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jours de HolHamoède: Jours de demi fêtes • Le matin, Office de Chaharit avec Séfer Torah. • Minha à 19H00 • On ne met pas les Téfilines pendant HolHamoède • On s'abstient de travailler et l'on prend plaisir à la fête 	<p><i>Office à</i> <i>08H00</i> <i>(dimanche)</i></p> <hr/> <p><i>Office à</i> <i>06H45</i> <i>(lundi et</i> <i>mardi)</i></p>
<p>Mardi 11/04</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Allumage des bougies des deuxièmes fêtes avant 19H50 • On allume une veilleuse de 24h • Minha à 19H00suivi d'Arvit • 6^{ème} soir du Omer 	<p><i>Avant 19H50</i></p> <hr/> <p><i>Minha</i> <i>19H00</i></p>
<p>Mercredi 12/04</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 7eme jour de Pessah • Chaharit à 08H30 • Repas de chabbath et Yom Tov • Le soir, Allumage des bougies de Yom Tov à partir d'une flamme existante Après 20H10 • Minha à 19H00suivi de séoudachelichit et d'Arvit (omer 7^{ème} soir) 	<p><i>Office à</i> <i>08H30</i></p> <hr/> <p><i>Après20H10</i></p> <hr/> <p><i>Minha</i> <i>19H00</i></p>

Judi 13/04	<ul style="list-style-type: none"> • 8eme jour de Pessah • Chaharit à 08H30, AharonChel Pessah • Repas de Yom Tov, • Minha à 19H30 • Arvit et fin de la fête à 20H56 	Office à 08H30
	<p>On pourra ouvrir les placards contenant du hamets <u>seulement 1H après la sortie de la fête</u> pour les préparatifs de la Mimouna</p> <p>Il n'est pas permis de consommer du hamets avant la avdala ; Il n'est pas permis non plus de préparer la Mimouna avant sortie de la fête.</p>	Fin de la fête à 20H56

Hag Pessah Cacher Vessaméa'h !

Rav Shimon BENAGOU

Rav Franck Daniel TEBOUL

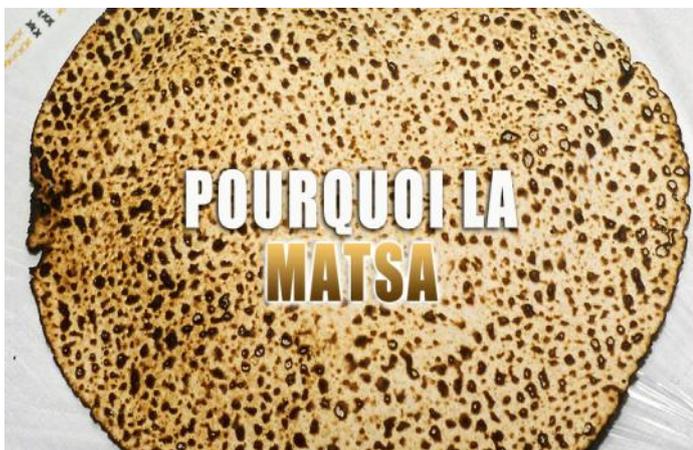


Grand Rabbinate et Beth Din de Nice & Région

URC 5, Place Masséna 06000 Nice - France

☎ +33 493858206 📠 +33 493859495 📞 +33 (0) 627990730

🌐 www.consistoirenice.org ✉ secretariat.rabbinate@consistoirenice.org



La Matsa

Durant les 8 jours de fête, seule la consommation de pain azyme appelé « Matsa » (galette préparée à base de farine et d'eau) est autorisée. Cela ressemble à un pain plat qui n'a pas levé. Cette Matsa que nous mangeons rappelle ce pain non levé que les Hébreux consommèrent en quittant l'Égypte. C'est une très grande mitsva de consommer la Matsa (Chemoura) Les 2 premiers jours de pessah'.

Pain du pauvre ?

La Matsa est appelé pain du pauvre parce que la pâte est plate comme un pauvre qui est toujours baissé et abattu. Il y a une autre raison car c'est la nourriture habituelle des pauvres, elle se digère lentement et qu'il suffit d'une petite quantité pour être rassasié.

Que signifie t-elle ?

Dans la Haggada de Pessah il est écrit ceci : Cette Matsa, que nous mangeons, que signifie t-elle ? Parce que la pâte de nos pères n'avait pas eu le temps de lever, lorsque le Roi des rois, le Saint-Béni-soit-Il se révéla à eux et opéra leur rédemption, comme le rapporte l'Écriture : " la pâte qu'ils avaient emportée d'Égypte fut cuite en galettes azymes, car elle n'avait pas fermentée car ayant été expulsés d'Égypte, ils n'avaient pas pu attendre et ils n'avaient fait aucune provision "

Pourquoi préciser : "Que nous mangeons" ? Pour nous dire que si toutes les lois concernant le H'amets sont si strictes, au point qu'il est interdit de trouver chez soi, la moindre miette de pain, c'est parce que la Matsa symbolise l'antithèse de tout ce qui est à base de levain. Le H'amets (le levain) étant considéré comme l'expression extrême du matériel. c'est ce qui gonfle et qui prend de la place. la vraie délivrance de l'homme ne réside pas seulement dans sa liberté matérielle mais avant tout dans son élévation spirituelle.

La Matsa Chemoura

Une des Mitsva que ordonne la torah, c'est la surveillance des Matsot : Elles doivent être fabriquées "Lechem Mitsva". Cette recommandation s'applique à tous les azymes de la fête de Pessah', mais devient une véritable Mitsva lorsqu'il s'agit de la Matsa du Seder, celle que l'on appelle Matsa Chemoura

Le mot Chemoura signifie surveillée. La farine utilisée pour la fabrication a été surveillée minutieusement depuis la mouture du blé pour qu'il ne s'y mélange pas la moindre trace de H'amets.

D'après le Zohar, la Matsa est l'aliment de la Foi et l'aliment de la Guérison. En effet, elle manifeste la confiance absolue que nos ancêtres ont mise en D.ieu. Elle affirme que nous plaçons tout notre espoir en Lui. La Matsa a le pouvoir de renforcer notre foi. Cela est nécessaire, car c'est le fondement de toutes les Mitsvot, de toute véritable vie juive.



LE SEDER

Sens général

Le Seder, qui veut dire « ordre », tourne autour de la consommation de mets ou de quatre coupes de vin. La bouche est le lieu par où passe l'aliment, et par où la parole s'exprime pour dire ce que cet aliment porte de symbolisme et de sens.

Comme nos sages zal le soulignent par un jeu de mot signifiant: Pessah se décompose en Pé – Sa'h « La bouche raconte. »

Telle fut la bénédiction transmise par Isaac à son fils Jacob : « La voix est la voix de Jacob. » La transmission orale prend toute sa valeur à la table du Seder, quand les générations se rencontrent pour redire la mémoire ancestrale.

Mais attention, il ne s'agit pas seulement de commémorer, il s'agit aussi d'actualiser. Comme l'enseigne cet adage rabbinique : « Dans chaque génération, l'homme doit se considérer comme étant lui-même sorti d'Egypte.»

La préparation, le récit, les chants, les commentaires, la manière de manger, tout doit contribuer à créer une atmosphère de fête et de joie de la mitsva, où les enfants auront la place d'honneur.

C'est pourquoi il n'est pas faux de parler d'un Seder interactif dans la mesure où la Haggadah (Récit de la sortie d'Egypte) est conçue sous forme de questions-réponses.

Début de la soirée : On ne peut pas commencer le Kiddouch avant la récitation de ârvit / mâariv et avant la nuit mais on ne traînera pas, ceci afin de permettre aux enfants de participer au Seder. On prendra soin de se reposer et faire dormir les enfants dans l'après-midi afin qu'ils soient attentifs pour la soirée.





-- **3 MATSOT ENTIÈRES**, chémourot (surveillées avec plus de rigueur, depuis la moisson), fabriquées pour la mitsva (lechem mitsva). C'est pour cela qu'il est souhaitable qu'elles soient faites à la main. La matsa rappelle la sortie précipitée d'Egypte.

-- **ZÉROA : L'os**. Il évoque seulement l'agneau pascal, puisqu'il est interdit de pratiquer un sacrifice hors du Temple. On prend en général l'épaule mais ce n'est pas obligatoire, n'importe quel morceau de viande avec son os, même de volaille, peut convenir.

-- **BÉ TSA : L'oeuf**. Il rappelle le 'haguiga sacrifice du jour de fête (yom tov). En choisissant un oeuf, les sages ont, en même temps, voulu évoquer la destruction du Temple et le deuil qui en suivit (l'oeuf étant un des aliments traditionnels du deuil). Il se trouve d'ailleurs que le jour de la semaine où tombe le premier jour de Pessah est le même où tombe le 9 Av, anniversaire de la destruction du temple de Jérusalem.

-- **MAROR : Les herbes amères**, en général, de la romaine, endives ou raifort (attention de bien les laver et de vérifier qu'il n'y a plus d'insectes), nous rappellent la vie amère de nos ancêtres.

-- **'HAROSSÈT : De la racine 'heress, «argile»**, cette compote symbolise le mortier. Sa composition dépend des différentes traditions culinaires des communautés, mais le plus souvent l'on trouve les fruits mentionnés dans le Cantique des cantiques (dattes, pommes, noix...).

-- **KARPASS** : Un légume pour le premier trempage, en général du céleri ou du persil.

-- **'HAZERET** : Il s'agit d'une salade comme le maror ; seule la 'hazeret sert au korekh (sandwich de matsa et d'herbes amères).

-- **L'eau salée**, citronnée ou vinaigrée ne se trouve pas dans le plateau et rappelle les larmes des opprimés.

-- **Quatre coupes de vin ou jus de raisin**, qui rappellent la libération par D. qui s'est effectuée en quatre étapes

-- LECTURE DE LA HAGGADAH

Il faut dans la mesure du possible comprendre, raconter et expliquer la Haggadah. Une personne qui ne peut lire la Haggadah en hébreu peut la lire en français. Surtout soyez vous-mêmes les acteurs de la soirée, n'utilisez pas de cassette, vidéo, de disque ou CD-ROM... du fait que nous sommes un jour de fête, l'utilisation de tous ces outils techniques est interdite.

-- LES QUATRE COUPES

Chacun doit boire accoudé du côté gauche, (et non du côté droit pour ne pas avaler de travers), quatre coupes de vin ou jus de raisin, le verre de Kiddouch étant le premier. Chaque convive aura un verre qui doit contenir au minimum 8,6 cl (ou mieux 15 cl). La position accoudée rappelle la situation des hommes libres qui, dans l'Antiquité, mangeaient sur des lits

-- LA MATSA

Chacun doit manger accoudé 30g de Matsa.

-- LE MAROR

On ne mange pas les herbes amères en position accoudée, car elles évoquent l'esclavage et non la liberté.

-- LE REPAS

Après le récit, le repas qui sera l'occasion d'apprécier le travail de nos chères épouses. On gardera une petite place pour l'afikomane !

-- L'AFIKOMANE

A la fin du repas, on prendra 30 g de Matsa en souvenir de l'agneau pascal. On ne peut plus rien manger ou boire après l'afikomane, excepté les 2 derniers verres, ou de l'eau, à la rigueur un café.

-- LE VERRE D'ELIAHOU HANAVI

Il y a une discussion dans le Talmud pour connaître le nombre de coupes à boire au Séder, est-ce 4 ou 5 ? On considère la cinquième coupe comme celle du prophète Elie qui sera l'annonciateur « du jour de l'Eternel grand et redoutable » (cf. Malachie III, 23.)

-- FIN DU SÉDER

Il est bon de finir le Séder avant Hatsot **01H30** au moins d'avoir mangé l'afikomane avant cet horaire. Pour plus de détails sur le déroulement de la soirée, suivez les indications de votre Haggadah qui dans les éditions modernes explicite convenablement et en français le déroulement de la soirée.

On finira la soirée par des chants ou l'étude, jusqu'au sommeil.

Vente du 'Hametz

La Cachérisation

Les produits pour Pessah 2023

Les médicaments pour Pessah 2023

La Hagadah

Le Guide complet

ב"ה

PANIER PESSAH

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE ISRAËLITE DE NICE

CAMPAGNE 2023

LA
**SOLIDARITÉ
JUIVE
EN ACTION**

SOUSCRIVEZ AUX PANIERS DE PESSAH' EN FAVEUR DES FAMILLES DÉMUNIES

1 PANIER : 26 €

Envoyez votre chèque à l'ordre de : S.B.I.N.

5, Place Massena 06000 Nice



Offre spéciale dernières chambres !!

Vols ✈️ & 🚗 transferts offerts ✅

Accès direct à la mer,
les pieds dans l'eau

בייה



Du 5 au 14
Avril 2023

9 nuits - à partir de 1990€
Extension Shabbat du 14 au 16

PESSAH EN CORSE sous le soleil de Calvi !



Avec Jacques Wizman
Les Desserts
de Jacques
06 14 09 16 08

- Animation adultes
et enfants
- SPA
- Excursions Hol-hamoed



DOLCE PAESE
RESIDENCES

Sous la stricte surveillance
du Beth-Din de Nice et Région

ALGAJOLA

INFOS & RESERVATIONS :

📞 06 45 90 78 19

www.eden-club.fr



Au Départ de Paris - Marseille - Lyon - Nice - Toulouse - Strasbourg

NOUVEAU
POUR VOUS



U N L I E U U N I Q U E !

DEDIE AUX JEUNES

YOUTH

HOUSE06

- VENEZ ECHANGER
- VENEZ ETUDIER
- VENEZ VOUS RENCONTRER
- ESPACE DETENTE



RETROUVEZ-NOUS EN LIVE SUR INSTAGRAM :
youth_house06





LE CONSISTOIRE DE NICE

TELECHARGEZ NOTRE APPLICATION

www.consistoirenice.org



- LES INFORMATIONS SUR LES EVENEMENTS
- LES PRIERES, LE MIKVE, LA VIE JUIVE...
- LES MAGAZINES
- LES PRODUITS CACHERS
- LES FÊTES, LE CHABBAT...



Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google play





פסח כשר ושמח!

3, avenue Jean-Médecin 06000 Nice

Téléphone : 04 93 92 11 38

www.consistoirenice.org

**Bonne
fête de
Pessah !**

